

## Le mot de la fin ou Comment les propos de Jacques Parizeau ont affecté le Québec post-référendaire ?

FRANÇOIS-XAVIER DELORME  
*Candidat à la maîtrise en histoire*  
UQAM

Contrairement au mot de la fin lancé par René Lévesque le 20 mai 1980, qui invitait sereinement « À la prochaine fois », celui de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995 était d'une toute autre nature. La fameuse « déclaration Parizeau », celle qui met en cause « l'argent » et le « vote ethnique » dans la défaite souverainiste, a soulevé une controverse qui ne cesse d'alimenter autant l'actualité médiatique que les réflexions sur la citoyenneté et la nation québécoise. Plus qu'un simple fait divers, les propos de l'ex-chef d'État ont forcé la société québécoise à s'interroger sur ce qu'elle est ou sur ce qu'elle n'est pas. Il s'en est suivi de nombreuses conséquences politiques ; au premier chef, le Parti québécois a révisé substantiellement la section « immigration » de son programme officiel. L'affaire Michaud, de décembre 2000, constitue une manifestation radicale du désir d'exorciser les vieux démons du 30 octobre 1995. Par ailleurs, la victoire de Jean Charest aux élections provinciales de 2003 serait en partie due à la récupération inattendue qu'il a faite des propos de M. Parizeau lors du débat des chefs. Bref, on s'en doute, cette déclaration a eu des répercussions majeures et tangibles dans le Québec post-référendaire.

Pour comprendre toute l'étendue du problème, il serait pertinent, en premier lieu, de jeter un coup d'œil aux réactions immédiates des éditoriaux des journaux montréalais. Deuxièmement, nous rappellerons les grandes lignes du débat d'idées ayant eu cours à la fin de la décennie 1990. Enfin, nous constaterons comment ce débat d'idées et les propos de M. Parizeau ont affecté la vie politique du Québec des dernières années.

### LES PROPOS EN QUESTION

Avant toute chose, il serait bon de se remémorer les propos en question, ceux qui ont tant marqué l'opinion publique : « Si vous voulez, là, on va arrêter de parler